

L'abonnement à News Tank est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de News Tank. Imprimé par Xavier Teissedre <u>pour son seul usage</u> (abonné n° 13929)

Loi recherche : « La question majeure, c'est le financement » (C. Villani à l'Assemblée nationale)

Paris - Publié le jeudi 7 novembre 2019 à 9 h 00 - Actualité n° 167301

« La question majeure c'est le financement, et toutes les réformes structurelles évoquées dans nos rapports ne passeront pas au niveau de la communauté universitaire si le financement n'est pas à la hauteur. Cette <u>LPPR</u> est très attendue dans un contexte où la puissance publique n'a toujours pas réussi à convaincre les chercheurs qu'elle était vraiment à leur écoute », déclare Cédric Villani, député <u>LREM</u>, corapporteur du groupe de travail sur le financement de la recherche mis en place par le <u>Mesri</u> pour préparer la LPPR.

Il s'exprime dans le cadre d'une audition avec deux autres députés corapporteurs de ces groupes de travail, Francis Chouat (sur la recherche partenariale) et Philippe Berta (sur les RH), devant la commission des affaires économiques et celle des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, le 06/11/2019.

« Nous n'avons fait que des propositions, dont l'exécutif s'emparera ou pas, il fera bien ce qu'il voudra... car elles vont probablement coûter plus cher » que le chiffrage initial de 4,9 Md€ effectué par les groupes de travail, indique Philippe Berta. Pour lui, l'attente se situe plutôt « autour de 5 à 6 Md€ sur le quinquennat à venir pour pouvoir éventuellement espérer une remise à niveau du budget de la recherche à la hauteur des engagements qui avaient été faits à l'échelle européenne ».

« Si l'on considère que la situation actuelle est un problème quasi exclusivement d'augmentation de plusieurs milliards d'euros du budget de la recherche et de l'enseignement supérieur, alors on pourrait être conduits à la désespérance », estime Francis Chouat. Selon lui, il y a un problème d'articulation entre le financement budgétaire de la recherche et ce qui est parabudgétaire ou de caractère privé : « Ce sera un des enjeux de la LPPR. »

Complexité de l'architecture actuelle du système de la recherche académique française, efficacité des <u>Idex</u> et des multiples structures de valorisation, place du doctorat, évolution du <u>CIR</u>, de la culture scientifique et technique, ou bien encore pistes pour améliorer la place des femmes dans les carrières scientifiques : autant de points sur lesquels se sont également ex-

primés les trois députés dans cette audition dont News Tank retranscrit ici des extraits.

Pas de « grand big bang » en vue

« Nos groupes de travail fonctionnaient de manière assez cloisonnée, c'est un peu regrettable, mais nous nous sommes au départ posé la question de savoir s'il ne fallait pas d'abord poser le problème de l'architecture globale de l'organisation de la recherche publique, voire privée, pour, au fond, opérer un grand big bang », déclare Francis Chouat.

« Cette question se pose, mais nous avons considéré qu'il était tout à fait dangereux de la poser *a priori*, car nous aurions pu commencer par nous époumoner sur la manière dont nous allions transcender le CNRS, mettre à bas l'Inra, Inria, I'Inserm, les universités, etc.

Les précédentes véritables lois de programmation pluriannuelles étaient [la loi] Chevènement et nous devons nous situer dans cette filiation. Qu'il y ait des adaptations, des évolutions nécessaires, oui, mais la première question, c'est sur quoi nous pouvons faire consensus, non seulement entre nous [mais aussi] dans le pays, sur les axes stratégiques du développement de la recherche, et à partir de là comment nous pouvons nous organiser pour faire évoluer les organisations ».

Idex : un processus « dominé par la politique d'une complexité inouïe »

Interrogé sur la pertinence et l'efficacité des <u>Idex</u>, Cédric Villani répond : « *Personne n'avait en tête* à leur lancement en 2008 que cela prendrait autant de temps à converger, et il est trop tôt pour avoir des évaluations claires.

Il y a eu un vrai pouvoir d'attraction entre les universités et le monde du privé, mais quant à savoir si c'est positif et si cela se traduit par des collaborations, des brevets, de la valeur ajoutée, il est trop tôt pour le savoir. Les <u>Labex</u> ont un bon bilan et se sont mis en place assez rapidement; les ldex c'était beaucoup plus compliqué, avec un processus dominé, non par les sciences, comme pour les Labex, mais par la politique en un certain sens, et qui s'est avéré d'une complexité inouïe. »

Complexité de la recherche en santé : fluidifier plutôt que simplifier

Philipe Berta pointe le cas particulier de la recherche dans le secteur de la santé : « La santé nous pose un problème qui est assez spécifique à la France, avec des structures très diverses : les universités, les <u>CHU</u>, au CNRS, à l'Inserm, à l'<u>IRD</u>. On a un problème de multicouches, qui reste à résoudre ».

Rebondissant sur cette remarque, Cédric Villani affirme lui aussi qu'il y a « beaucoup de couches. Mais on sait bien que si on se lance dans la simplification, on risque d'aboutir à une complexité encore supérieure, comme ça s'est vu dans d'autres domaines de la vie publique ces dernières années ».

Il préconise plutôt de, « peut-être avec humilité, tâcher d'améliorer les fonctionnements, la fluidité des uns et des autres, et décider, chaque fois que c'est possible, qu'il y a une tutelle qui prend le lead ».

« Sur l'<u>IA</u>, le gouvernement avait mandaté Inria pour piloter l'ensemble de la mise en œuvre, des préconisations du rapport en matière de recherche, et ça a été une bonne opération. Inria a joué le rôle d'opérateur actif, là où Inria, et CNRS et <u>CEA</u>, et encore d'autres, auraient pu chacun prétendre à avoir leur part de pilotage. »

Recherche de l'excellence: « Une péréquation plus judicieuse à trouver »

Interrogé sur les risques psychosociaux dans le milieu de la recherche académique, Philippe Berta « confirme, la situation catastrophique. Il y a une désespérance que je ressens qui justifie notre travail d'aujourd'hui. On a créé une inégalité :

- Plusieurs laboratoires sont extrêmement bien dotés, ce qu'on appelle l'excellence, avec des <u>ANR</u>, et parfois plus d'argent qu'ils ne peuvent en dépenser dans leur équipe de dix personnes.
- Et en face, dans le couloir, il y a l'équipe plus modeste, qui ne publie pas dans *Nature* ou *Science* tous les ans, et qui pourtant est de qualité, sur une thématique sur laquelle il faudra peut-être progresser demain... Il y a une péréquation plus judicieuse à trouver. »

Hcéres: pas de nomination du président « dans les prochaines heures »

Contrairement à ce qu'a dit Philippe Berta au cours de cette audition, le prochain président du Hcéres ne va pas être nommé « dans les prochaines heures », indique le Hcéres à News Tank, le 06/11/2019. « Dans le cadre de la procédure de nomination d'un nouveau président du collège du Hcéres, l'intégralité du collège doit être renouvelée et le président choisi parmi ces membres. Or à ma connaissance, le collège ne semble pas encore totalement constitué », précise Nelly Dupin, secrétaire générale du Hcéres.

Celle-ci assure l'intérim de la fonction de président du Hcéres, depuis la fin du mandat de Michel Cosnard le 30/10/2019.

Concernant la procédure, le Hcéres rappelle que le candidat qui sera proposé par le Mesri devra ensuite être auditionné par les deux chambres parlementaires au titre du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution. « Il sera ensuite nommé par décret du Président de la République. »

Contacté par News Tank, Philippe Berta indique avoir fait une erreur et avoir voulu dire que cette nomination était imminente.

Faciliter la réponse aux appels à projets

Faire de l'ANR un guichet unique?

Le député Patrick Hetzel interpelle les corapporteurs auditionnés sur l'ANR : « Pourquoi ne pas [lui] donner davantage de poids et un rôle plus prépondérant? Vous semblez assez timides de ce point de vue », lance-t-il.

« Devant la hausse du temps passé à répondre à des appels à projets, est-ce qu'on ne pourrait pas, à travers un filtre unique autour de l'ANR, arriver à un dossier unique ? », s'interroge en retour Philippe Berta. « Parce que le temps consacré par mes collègues devant un écran d'ordinateur, alors que je préfèrerais les savoir dans des congrès ou à la paillasse, est devenu juste impressionnant et pas en adéquation avec les taux de succès. »

Quand l'Europe « fait peur »

Cédric Villani illustre, lui, « l'inquiétude par rapport à l'Europe par une citation entendue dans la bouche du secrétaire général de l'<u>IHES</u>: "L'Europe, il faut s'en méfier comme de la peste". C'était le cri du cœur de quelqu'un qui savait qu'en candidatant à un programme européen, il s'exposait à des contrôles très durs, des mises en demeure de rembourser tel ou tel fonds, etc. Et c'est ce qui leur est tombé dessus et qui a failli les mener à la faillite.

Ce qui fait qu'avant de se lancer dans ces projets européens, il faut avoir une base de \underline{RH} très affutée aux règles européennes. »

Attractivité des métiers de la recherche : un constat « affligeant »

« Notre travail a d'abord été de faire un constat sur la situation de la recherche et de ses métiers : ce constat est plutôt affligeant : décrochage des rémunérations, érosion de l'emploi scientifique, mauvaises conditions d'entrée dans les carrières scientifiques, qualité inégale de la gestion des RH dans certains établissements, quand il y en a », déclare Philippe Berta.

Et le député de citer le chiffre « très parlant » de 34 à 35 ans comme « âge actuel moyen d'entrée dans les métiers de l'<u>ESR</u>, soit à bac +6 ou +7 pour une rémunération en premier échelon à 1 800 € nets par mois ».

Un doctorat devenu « repoussoir »

« On a un vrai problème avec la thèse aujourd'hui, qui est pratiquement devenue repoussoir », ajoute Philippe Berta, pour qui les salaires proposés sont en « inadéquation » :

« Mes élèves vont gagner plus après leur master que s'ils font une thèse. Il faut la rendre attractive : aujourd'hui, dans l'industrie, la fonction publique, les collectivités, l'administration, les thésards font peur. »

Pour lui, il faut aussi multiplier les rencontres avec le monde économique, « d'autant plus que 80 % des docteurs finiront dans le privé : il faut les préparer à cela ».

Des « mini-missions » pendant la thèse

Philippe Berta estime également nécessaire de rendre la thèse « possiblement plus longue si besoin, mieux financée et il faut absolument que pendant cette thèse des outils de professionnalisation soient mis en place.

Cela commence, [via] les écoles doctorales ; c'est insuffisant. On ne peut pas admettre qu'un étudiant, par exemple dans mon domaine, à la sortie de sa thèse, ne sache pas ce que c'est qu'une innovation, une innovation ouverte, la propriété, un brevet, la confidentialité et (...) la qualité par exemple. Le monde académique n'est pas très bien positionné pour donner une bonne formation sur ces items.

C'est le pourquoi de ma proposition, qui est très personnelle, de mini-missions pendant la thèse pour aller se confronter à un autre monde qui sera dans la majorité des cas le monde dans lequel il aura à exercer ses talents. »

Enfin, sur le sujet des expérimentations pour avoir plus de docteurs aux postes de hauts fonctionnaires, « l'objet maintenant est bien d'amplifier ce mouvement », estime-t-il.

Sans l'IUF, « je n'aurais jamais décroché la médaille Fields » (Cédric Villani)

Pour Philippe Berta, l'<u>IUF</u> n'est « pas assez utilisé et pourrait être remarquablement mieux doté et avoir cette mission d'aller rechercher les meilleurs là où ils sont et de les attirer chez nous plutôt que systématiquement voir nos meilleurs partir ailleurs ».

« J'ai eu la chance d'en bénéficier pendant quatre ans », ajoute Cédric Villani. « C'est une construction à la française, qui pour le coup est l'une des meilleures constructions que j'ai pu voir dans le monde, dans laquelle vous conservez votre poste universitaire, votre charge d'enseignement est divisée par trois, et vous êtes sélectionné par un jury international, donc c'est incontestable - ou non suspect de connivence avec l'université. »

« Cela permet dans une carrière de vous concentrer davantage sur des projets de recherche. Je n'aurais jamais décroché la médaille Fields sans ce dispositif, qui a vocation à être généralisé et qui a été plutôt diminué au cours des dernières années, pour des questions budgétaires. »

Place des femmes dans la recherche : la discrimination positive, une « solution pragmatique »

Sur la question de la place des femmes dans le secteur de la recherche « le problème est essentiellement culturel, on voit comment l'engagement des jeunes femmes dans les carrières scientifiques peut changer d'un pays à l'autre, que les clichés ont la vie dure et sont plutôt en aggravation », déclare Cédric Villani.

Il appelle donc de ses vœux des « actions actives pour réparer cela en jouant sur plusieurs tableaux. On parle souvent des "role models" mettant en avant des femmes ayant réalisé de grandes carrières scientifiques. En pratique ce n'est pas si efficace que cela.

Accompagnement de proximité, tutorat, exemples et démarches actives sont plus efficaces, en particulier fixer des objectifs et faciliter la participation féminine dans les concours de science, d'informatique, etc. La discrimination positive en la matière — qui était considérée il n'y a pas si longtemps comme mauvaise pratique ou taboue — doit aujourd'hui être envisagée comme une solution pragmatique. »

Statut des E-C: le cas des écoles d'art territoriales

La députée Fabienne Colboc mentionne le cas particulier des écoles d'art territoriales au sein desquelles « les professeurs territoriaux d'enseignement artistiques effectuent pour la plupart des travaux de recherche en plus de leur mission d'enseignement.

Pourtant, leur statut ne leur permet pas de bénéficier d'un projet de recherche, ni de primes de recherche. Ils ne disposent pas non plus de financements pour des déplacements qu'ils effectuent ». A la suite de travaux effectués sur ce sujet dans le cadre d'une mission flash, elle espère que la <u>LPPR</u> améliorera les conditions de travail des <u>E-C</u> de ces écoles « qui dépendent d'un statut particulièrement inadapté à la recherche ».

Crédit impôt recherche : un angle mort de la LPPR ?

Le député Dominique Potier voit un « angle mort » sur la question du financement dans les rapports des groupes de travail : « Vous avez laissé comme un tabou la question du <u>CIR</u>, qui aurait été un levier de réforme et de financement très important », lance-t-il aux rapporteurs.

Francis Chouat lui répond : « Il n'y a pas d'angle mort sur la question du CIR, c'est un sujet et je plaide à la commission des finances pour que cette question :

- ne soit pas examinée simplement d'abord par rapport à la question de l'indispensable chasse à des niches fiscales qui n'auraient plus de raison d'être;
- mais sur le rapport que ce CIR doit avoir dans une meilleure articulation entre les recherches publique et privée.

Et quel que soit le nombre de milliards qu'il faudra mobiliser dans les années à venir, cela ne sera pas ou privé ou public, mais dans une nouvelle articulation à partir de stratégies indispensables. »

Pour lui, « il y a un problème redoutable qui n'est pas que budgétaire ou politique, il est même de caractère culturel de part et d'autre sur l'articulation de la recherche publique et de la recherche privée ». Au final, le député ne dit pas bien comprendre « pourquoi il faudrait commencer à supprimer le CIR, qui peut être nettement amélioré, mais dont tous les rapports montrent qu'il a été utile du point de vue du soutien de la recherche par les entreprises, y compris et peut être même d'abord les <u>PME</u> et les <u>TPE</u>. »

Changer le nom du CIR

Pour Cédric Villani, « dans un contexte où le monde de la recherche et universitaire en général a des budgets qui ne sont pas au niveau, participant au désespoir décrit par certains, le CIR apparait comme difficile à comprendre.

Si les crédits de la recherche — universitaire en particulier — augmentent, le CIR ne sera plus considéré comme un sujet. Le <u>P-DG</u> du CNRS Antoine Petit a coutume de dire qu'il faut juste changer le nom du CIR, car il est plus là pour des questions de compétitivité économique et de R&D au sens industriel que pour des questions de recherche au sens où l'entendent les chercheurs ».

Dispositifs de transfert et de valorisation

Interrogé sur la complexité du paysage du transfert et de la valorisation, Francis Chouat indique que son groupe de travail fait « un constat plutôt sévère sur le fonctionnement des <u>Satt</u>, qui ont dix ans depuis la mise en place des <u>PIA</u>, sans conclure qu'il fallait là aussi changer de bord et procéder par je ne sais quel changement *ex nihilo*.

Mais avec une idée directrice : faire en sorte que, territorialement, ce soit au cœur des universités d'excellence qui se construisent [s'organisent] les relations publiques/publiques, publiques/privées, voire même privées/privées.

Et d'avoir, de ce point de vue, dans les financements des Satt, quelque chose qui soit centré sur le portage des projets de recherche et d'innovation, et moins sur les questions de fonctionnement et de ressources humaines ».

Un rôle d'« isolation »

« Sur la question des Satt, <u>ITE</u> et autres : (...) il faut être clair. Les outils spécifiques, les structures d'aide à la valorisation de la recherche marchent, au mieux, mal, au pire, très mal. Les Satt fonctionnent plutôt mieux que d'autres, mais, franchement, ce n'est pas au niveau de ce qui était espéré il y a dix ans quand il y a eu tout ce développement », indique pour sa part Cédric Villani.

« Ces structures qui viennent s'interfacer entre le monde de la valorisation et le monde de la recherche jouent aussi un rôle d'isolation, elles ont aussi parfois leurs intérêts propres qui viennent en opposition aux intérêts de la structure qu'elles doivent défendre.

Certainement, ce vers quoi nous devons tendre, c'est introduire, dans les laboratoires de recherche, dans les universités, des personnes qui ont cette double culture du monde de l'université, de l'innovation, de la valorisation. Des personnes qui, par leur culture, font office de pont plutôt que des structures ».

Contradiction sur le mécénat?

La députée Valérie Bazin-Malgras se dit d'accord avec la proposition d'un des groupes de travail de « conforter voire renforcer le mécénat en faveur des fondations intervenant dans la recherche. (...) Mais n'y a-t-il pas une contradiction avec la volonté du gouvernement de revenir sur la niche mécénat ? Êtes-vous donc opposés à l'article 50 du <u>PLF</u> pour 2020, qui contient la disposition consistant à réduire cet avantage à 40 % au-delà d'un seuil de dons annuels cumulés ? », demande-telle.

Francis Chouat lui répond que :

- « La question de la baisse de l'exonération fiscale de 60 % à 40 % ne concerne que les dons audessus de 2 M€. Cela ne concerne que quelques dizaines d'entreprises, 78 exactement. (...) Je comprends bien qu'il puisse y avoir des inquiétudes sur les conséquences que cela peut avoir dans le financement de projets portés par des universités ou des grandes associations, des grandes fondations scientifiques. Il faut évidemment leur répondre.
- Le passage de 60 % à 40 % est également compensé par la baisse assez significative de l'impôt sur les sociétés. Je ne crois pas que ce soit pour des raisons d'optimisation fiscale que s'organise le mécénat. »

« Un vrai problème de culture scientifique »

Philippe Berta souligne enfin « un vrai problème de culture scientifique et technologique dans ce pays, même si on a de très belles structures : muséums, la Villette, etc.

Mais sur le terrain, on n'a quand même pas grand-chose et un vrai problème de fond : la culture scientifique dépend du ministère de la recherche, mais sur le terrain elle dépend essentiellement des municipalités et de leurs lignes budgétaires, [ce] qui va être plutôt la culture.

Or, la culture scientifique n'est pas ce qu'on va financer en priorité dans les communes, on préfère par exemple parfois financer la tauromachie et rien d'autre... »

Selon lui, le transfert vers le grand public et la participation à la culture scientifique pour le plus grand nombre est « un volet très souvent méprisé » du métier d'enseignant-chercheur.

Sciences participatives: « Le monde de la recherche a du mal »

Interrogé sur les sciences participatives, Cédric Villani répond que « c'est à coup sûr un secteur qui va se développer beaucoup. Le groupe de travail n° 1 [sur le financement] a montré des positions variées entre les acteurs de la recherche sur ce sujet.

Et très clairement le monde de la recherche a du mal à admettre que certains enjeux et directions de recherche seront demain en dehors du monde universitaire, au sein de la sphère associative. Je suis persuadé que nous pouvons progresser là-dessus. »

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une

Loi recherche: "La question majeure, c'est le financement" (C. Villani à ... https://education.newstank.fr/fr/article/printable/167301/loi-recherche-qu...

oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »

9 sur 9